

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Assentiment au Protocole au Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole au Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama, fait à Washington le 7 septembre 1977.

Le Protocole est un instrument multilatéral ouvert à l'adhésion de tous les États du monde. Il complète le Traité bilatéral entre les États-Unis d'Amérique et la République du Panama relatif à la neutralité permanente et au fonctionnement du canal de Panama.

Les États adhérents reconnaissent et acceptent le régime de neutralité permanente du canal tel qu'établi par le Traité, et s'associent à ses objectifs. Ils s'engagent à respecter ce régime aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, et à veiller à ce que leurs navires en observent strictement les règlements.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be